Nivelles, le 5 novembre 2026

SPOC COMMUNES
Contact : Aude Wiot
Fonction : Secrétaire général
Tél : 0496/56.65.35
e-mail : communes@inbw.be

Madame la Présidente du Conseil Provincial,
Mesdames et Messieurs les Bourgmestres,
Mesdames les Députées provinciales, Messieurs les Députés provinciaux,
Mesdames les Echevines, Messieurs les Echevins,
Mesdames les Conseillères provinciales, Messieurs les Conseillers provinciaux,
Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

Nous vous informons que notre **Assemblée Générale** du second semestre se tiendra :

le **mercredi 16 décembre 2026 à 18h30** au **Monnet Innovation Center**
(1 avenue Jean Monnet - 1348 Louvain-la-Neuve, salle : conférence center)

Ordre du jour

1. Formation du bureau de l'Assemblée
2. Plan stratégique 2026-2028 : évaluation 2026
3. Projection 2026 et ajustement Budgets 2027 et 2028
4. Questions des associés au Conseil d'administration
5. Divers
6. Approbation du procès-verbal de séance

Les éléments relatifs à la réunion (notes de synthèse et documentation) sont disponibles librement sur notre site internet via le lien : https://www.inbw.be/assemblee-generale-du-16-decembre-2026

Pour des raisons organisationnelles, une inscription est souhaitée via le code QR repris ci-après ou via le lien suivant : https://forms.cloud.microsoft/e/ERPfcje4ij

Nous prions votre **Conseil à se prononcer** sur la teneur des points de l'ordre du jour (en précisant que chaque conseiller dispose du droit d'exiger un vote séparé sur un ou plusieurs points qu'il désigne). A cette fin, nous vous invitons à utiliser le modèle de projet de délibération repris dans la documentation ("note de synthèse et projet de décision – global") à nous transmettre dans les meilleurs délais, et à tout le moins avant l'Assemblée générale (par courriel à l'adresse communes@inbw.be). Les questions des associés relatives au point 4 de l'ordre du jour sont à mentionner dans la délibération du conseil.

Nous rappelons le **droit de vote libre** en séance des **délégués** pour l'ensemble des points en l'absence de délibération du Conseil, ainsi que leur droit de poser des **questions** écrites et orales au Conseil d'administration. Les questions écrites (uniquement du conseil communal ou des délégués de notre AG) sont à introduire par mail à communes@inbw.be avant le 4 décembre 2026.

Conformément à l'article L1523-13 §1 du CDLD, la séance est **ouverte** en qualité d'**observateurs** à toutes les personnes domiciliées sur le territoire du Brabant wallon, Braine-le-Comte et les Bons Villers, moyennant la preuve du respect de cette modalité, l'inscription préalable ainsi que la signature de la liste de présence. Cette qualité n'emporte pas le droit d'introduire des questions, préalablement ou en cours de séance.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre plus parfaite considération.

Cédric du Monceau
Président du Conseil d'administration